

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	6

Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un juillet à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Président

Date de la convocation : 07 juillet 2022

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture :

Présents : Mesdames BERARD et LENGARD, Messieurs BISSON, DEL, MARCEAU, MARET

Objet de la délibération

Mise à jour du tableau des effectifs et création d'un poste d'animateur

Absents excusés : Mesdames HULIN, KOMBO-TSIMBA, POCHOT, Messieurs CAMPEIS, STOLZ

Secrétaire de séance : Monsieur MARCEAU

Rapporteur : Madame LENGARD

n° 18.2022

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'afin de mener à bien ses missions, le recrutement d'un agent d'accueil et d'accompagnement social nécessite la création d'un poste dans une nouvelle filière n'existant pas dans le tableau des effectifs actuel,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante, sur proposition de la collectivité, de fixer les effectifs d'emplois permanents ou non, nécessaires au fonctionnement de l'établissement, et de les adapter régulièrement aux nécessités du service ainsi qu'aux évolutions des carrières.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création d'un poste d'animateur territorial à temps complet, catégorie B, à compter du 1er septembre 2022,

Article 2 : adopte le tableau des effectifs ainsi modifié, présenté en annexe,

Article 3 : précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Pour extrait conforme,
Lieuxaint, le 25 juillet 2022

Pour le Président absent
Par délégation
Valérie LENGARD
Vice-Présidente



Le Président :

TABLEAU DES EFFECTIFS
ETAT DU PERSONNEL AU 01/09/2022

EFFECTIF TITULAIRE OU STAGIAIRE		GRADE OU EMPLOIS	CAT	Effectifs budgétaires	Postes pourvus	Dont Temps Non Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE						
		Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	
		Adjoint administratif territorial	C	1	0	
		Sous Total		3	1	
FILIERE SOCIALE						
		Assistant socio-éducatif	A	1	1	
		Sous Total		1	1	
FILIERE ANIMATION						
		Animation	B	1	0	
		Sous Total		1	0	
		TOTAL TITULAIRE OU STAGIAIRE		5	2	0

EFFECTIF NON TITULAIRE (postes pourvus)		CATEGORIES	Secteur Effectif	Effectif	Rémun	Contrat
		(1)	(2)	(3)	(4)	
		Temps Plein				
		Sous Total		0		
		TOTAL EFFECTIF NON TITULAIRE		0		